



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 22 Février 2018

Question n°10

Fourniture et livraison de sacs pour la collecte sélective

L'an deux mille dix-huit, le **22 Février** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Emile EHRET 1^{er} Vice-Président**, en suppléance du Président absent pour maladie, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 07 Février 2018.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, André PICCINELLI, Thierry STEINBAUER, Gérard TRAVERS, Alphonse M'BOUKOU ; Francis LIECHTELE, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JARDON, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN.

Était représenté : Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Martine DUHAUT pour Catherine METRAL

Avait donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Christophe GEORGES, Patrick MIESCH à André PICCINELLI, Marc LERCH à Emile EHRET

Étaient Excusés : Maurice COURTOIS, Eliane FARNY, Didier SANSIG, Éric PARROT.

Étaient Absents : Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Luc SENGLER

Secrétaire de séance : Christophe GEORGES

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 07 Février 2018

Date d'affichage : 02 Mars 2018

DELIBERATION

Vu la délibération du 30 mars 2017 relative à l'autorisation donnée au président pour lancer l'ensemble des marchés publics nécessaires au renouvellement du marché de collecte des OMR, de la collecte sélective (collecte et tri) et de gestion des déchèteries fixes et mobiles (services et fournitures),

Vu la délibération du 13 avril 2017 relative à la délibération n° 4 du 30 mars 2017 relative au choix du scénario de collecte pour le futur marché de collecte des OMR, de la collecte sélective (collecte et tri) et de gestion des déchèteries fixes et mobiles) – complément concernant le choix du type de contenant pour la collecte sélective en porte-à-porte,

Vu le décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics et plus particulièrement l'article 27,

Afin d'avoir toujours un stock suffisant de sacs de tri, pour la collecte au porte-à-porte, à destination de la population, il est nécessaire de passer le marché pour la fourniture et la livraison de sacs pour la collecte sélective pour le milieu de l'année 2018 et début 2019.

Le montant estimé pour une année de sacs est de l'ordre de 81 000 euros HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018.

Le marché pourrait prendre la forme d'une procédure adaptée (MAPA) (procédure adaptée dans le cadre de l'article 27 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- De valider le lancement de la procédure de mise en concurrence telle que décrit ci-avant,
- D'autoriser le Président à lancer la procédure de mise en concurrence telle que décrit ci-avant,
- D'autoriser le Président à signer le marché et tout document relatif à cette consultation,
- De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Le Vice-Président,

Emile EHRET

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du

et de la publication le 07 Mars 2018

28 Février 2018